



# Bulletin Officiel

N°7621 Lundi 1<sup>er</sup> juin 2026[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)31<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	3
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	9
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	13
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	17

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CITY CARS	19
-----------	----

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CITY CARS	20
-----------	----

### LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	22
----------------------------	----

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	23
---------------------------------------	----

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

## ANNEXE II

### INFORMATIONS POST AGO

- ASSURANCES MAGHREBIA VIE
- ARAB BANKING CORPORATION – TUNISIE
- ASSURANCES MAGHREBIA

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

- OFFICE PLAST

**NOTES COMPLEMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31.12.2025**

- OFFICE PLAST

## بلاغ هيئة السوق المالية

### توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقارنة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر إلى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدئي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة إلى أنه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات واضحة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR  
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES  
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

**a. Mode de gouvernance :**

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

**b. Stratégie ESG :**

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

**c. Gestion des risques et opportunités :**

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

**d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :**

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية**

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
  - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.**

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات**

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

## بلاغ هيئة السوق المالية

**الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31**

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

**Communiqué du Conseil du Marché Financier**

**Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**CITY CARS**

Siège Social : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Le Conseil d'Administration de CITY CARS réuni le 23 avril 2026 a décidé de convoquer pour le 2 juin 2026 à 09 : 00 heures au siège de la Société sis au n° 31, Rue des Usines – Z.I Kheireddine – La Goulette – Tunis, les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.
2. Lecture du rapport individuel des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
3. Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées.
6. Quitus aux Administrateurs.
7. Allocation des jetons de présence.
8. Renouvellement des mandats des deux administrateurs indépendants.
9. Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés
10. Questions diverses
11. Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****CITY CARS**

**Siège Social** : 31, Rue des usines, Z.I Kheireddine, la Goulette, Tunis

Projet de résolutions de la société CITY CARS à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 2 juin 2026.

**Première résolution : Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que du rapport de gestion du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports de gestion de la société et du groupe City Cars élaborés par le Conseil d'Administration et afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits rapports, sans restriction ni réserve.

**Deuxième résolution : Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 275.738.361 Dinars Tunisiens et un résultat net de 32.554.821 Dinars Tunisiens.

**Troisième résolution : Lecture du rapport consolidé des Commissaires aux comptes et approbation sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport général des Commissaires aux comptes et examen des états financiers consolidés du Groupe City Cars relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'approuver lesdits états financiers faisant ressortir un total bilan de 293.736.511 Dinars Tunisiens et un résultat net de 35.446.786 Dinars Tunisiens.

**Quatrième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné et approuvé les états financiers l'exercice clos le 31 décembre 2025, décide d'affecter les résultats individuels bénéficiaires de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et s'élevant à 32.554.821 Dinars Tunisiens comme suit :

Résultat net :	32.554.821 Dinars Tunisiens
Réserves pour réinvestissement exonéré :	5.000.000 Dinars Tunisiens
Résultats reportés :	28.090.254 Dinars Tunisiens
Bénéfice distribuable :	55.645.075 Dinars Tunisiens
Réserves légales (Plafonnées) :	0 Dinars Tunisiens
Dividendes :	22.500.000 Dinars Tunisiens, soit 1,250 Dinar Tunisien par action.
Résultats reportés :	33.145.075 Dinars Tunisiens

Les dividendes correspondent à un dividende brut de 1,250 Dinars Tunisiens par action. Le paiement des dividendes aura lieu le.....

**Cinquième résolution : Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 200 (et suivants) et 475 du Code des sociétés commerciales, décide de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

**Sixième résolution : Quitus aux Administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et définitif pour l'exécution de leurs mandats de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Septième résolution : Allocation des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer à 9.375 Dinars Tunisiens par Administrateur, le montant brut des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

**Huitième résolution : Renouvellement des mandats deux administrateurs indépendants**

Constatant la fin de leurs mandats à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de deux administrateurs indépendants : Monsieur Walid Ben Ali et Monsieur Slim Kallel, comme administrateurs indépendants de la Société, pour une nouvelle période de trois (3) années, couvrant les exercices sociaux 2026, 2027 et 2028 et se terminant avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

**Neuvième résolution : Information des actionnaires concernant les postes occupés par les administrateurs dans d'autres sociétés**

La Présidente informe les actionnaires des postes occupés par les administrateurs de la Société dans d'autres sociétés.

L'Assemblée Générale Ordinaire en prend acte.

**Dixième résolution : Questions diverses**

**Onzième résolution : Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités légales**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**STRATEGIE HIGH YIELD SICAV**  
 Société d'Investissement à Capital Variable  
 Agrément du CMF n°18-2005 du 3 octobre 2005  
**Siège Social** : 17, Rue de Jérusalem - 1002 Tunis

<b>Administrateur</b>	<b>Activités exercées</b>	<b>Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés</b>
M. Abdelhalim MESTIRI  Président Directeur Général de la SICAV	Directeur Général de TUNISIE VALEURS	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b>  -SICAV PLUS -SICAV OPPORTUNITY -SICAV PROSPERITY
TUNISIE VALEURS	Intermédiaire en Bourse	<b>Membre du Conseil d'Administration des sociétés :</b>  -Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » -TUNISIE COURTAGE -TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT
SMART ASSET MANAGEMENT	Société de Gestion d'OPCVM	Néant

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>					
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,848
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,572
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,361
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,315
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,821
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,672
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,854
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,839
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,245
10	POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,336
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,550
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,678
13	TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,080
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,047
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,072
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,045
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>					
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,012
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,333
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,394
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,163
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	232,842
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,992
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,277
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,068
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,445
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>					
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,604
<b>SICAV MIXTES</b>					
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,271
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	189,462
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	152,468
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,023
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>					
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	244,246
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	834,394
33	FCP KOUNOULZ	TSI	28/07/08	227,064	271,602
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	150,689
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	208,434
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	252,480
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	232,534
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,013
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	125,084
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,583
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,862
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	132,675
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>					
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 398,681
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	446,382
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,208
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,342
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	62,091
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,616
49	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,873
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,088
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	25,238
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	20,917
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	26,253
54	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 362,056
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	165,290
<b>FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE</b>					
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,533
<b>SICAV ACTIONS</b>					
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	154,898
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>					
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,481

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,291	112,336
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,283	99,329
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	105,893	105,943
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,810	103,854
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,135	110,182
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITALAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,574	104,625
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	101,886	101,904
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,593	106,628
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,666	105,718
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,322	104,347
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,426	104,472
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,622	102,672
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	107,810	107,845
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,678	102,729
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,012	109,021
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,139	107,185
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,826	101,874
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,134	113,184
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,684	106,732
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,326	109,369
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,552	105,592
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 036,290	1 036,792
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 544,133	10 549,099
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,304	105,357
83 FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	114,802	114,858
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	106,737	106,862
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,267	104,388
<b>SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	95,921	96,345
87 SICAV BNA	BNA CAPITALAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	184,282	185,164
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,215	19,271
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	446,739	448,464
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 549,256	3 576,316
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	75,437	75,639
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	56,801	56,904
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,160	115,309
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	28,193	28,310
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,328	28,429
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	22,682	22,749
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	122,644	123,236
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	125,736	126,454
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	126,476	126,963
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	116,671	116,670
101 UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	144,247	145,281
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,297	18,371
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	148,007	148,251
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	124,805	125,328
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	155,774	156,646
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	230,481	233,207
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITALAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	228,427	234,279
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	268,593	273,117
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	234,296	237,367
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	228,879	230,822
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	44,682	45,467
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14 588,546	14 837,993
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,351	129,894	160,885	160,449
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 687,548	7 799,787
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	15,885	16,119
116 FCP SECURITE	BNA CAPITALAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	220,929	223,333
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17 536,150	17 848,959
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 716,612	15 768,069
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	12 954,896	13 209,308
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14 520,898	14 750,580
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13 181,160	13 419,755
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,914	18,698
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	149,886	152,975
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	184,459	188,037
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	148,245	151,823
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	159,209	159,859
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 596,586	1 628,224

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.tn  
email : [cmf@cmf.tn](mailto:cmf@cmf.tn)  
Le Président du Collège Délégué  
**M. Hatem Smiri**

**COMMUNIQUE**

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMO ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT-CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemán, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAT"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufaitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	<b>FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	<b>FCP AXIS CAPITAL PRUDENT</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	<b>FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	<b>FCP BH CEA</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	<b>FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	<b>FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	<b>FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	<b>FCP BNA CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	<b>FCP BNA CEA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	<b>FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	<b>FCP CEA BANQUE DE TUNISIE</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	<b>FCP CEA MAXULA</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	<b>FCP DELTA EPARGNE ACTIONS</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	<b>FCP FUTURE 10</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	<b>FCP GAT OBLIGATAIRE</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	<b>FCP GAT PERFORMANCE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	<b>FCP GAT VIE MODERE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	<b>FCP GAT VIE CROISSANCE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	<b>FCP HAYETT MODERATION</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	<b>FCP HAYETT PLENITUDE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	<b>FCP HAYETT VITALITE</b>	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	<b>FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	<b>FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	<b>FCP HÉLION MONEO</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	<b>FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	<b>FCP VALEURS MIXTES</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	<b>FCP VALEURS SERENITE 2028</b>	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	<b>FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	<b>FIDELITY OBLIGATIONS SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	<b>FIDELITY SICAV PLUS</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	<b>FINACORP OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	<b>INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	<b>LA GENERALE OBLIG-SICAV</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	<b>MAC CROISSANCE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	<b>MAC ÉPARGNANT FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	<b>MAC EPARGNE ACTIONS FCP</b>	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	<b>MAC EQUILIBRE FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	<b>MAC FCP DYNAMIQUE</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	<b>MAC HORIZON 2032 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	<b>MAC HORIZON 2033 FCP</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	<b>MAXULA INVESTISSEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	<b>MAXULA PLACEMENT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	<b>MCP CEA FUND</b>	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	<b>MCP EQUITY FUND</b>	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	<b>MCP SAFE FUND</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	<b>PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	<b>POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	<b>SANADETT SICAV</b>	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	<b>SICAV AMEN</b>	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	<b>SICAV AVENIR</b>	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

**LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE**

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* FA en liquidation

**LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE**

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 <sup>ème</sup> étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

\* FCPR en liquidation

**LISTE DES FONDS DE FONDS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

**LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS**

		<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse</b>
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

**AVIS DES SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A**

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 Mai 2026, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

**1-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

**Première Résolution :**

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Deuxième Résolution :**

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Quatrième Résolution :**

Après avoir entendu lecture du Rapport Extra-Financier de la Société sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport Extra-Financier dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, comme suit :

Résultat net 2025	23 362 625,766 DT
+ Report à nouveau antérieur	<u>8 755,069 DT</u>
<b>Premier reliquat</b>	23 371 380,835 DT
- Réserve légale	<u>0,000 DT</u>
<b>Deuxième reliquat</b>	23 371 380,835 DT
- Réserve pour Fonds social	<u>110 000,000 DT</u>
<b>Troisième reliquat</b>	23 261 380,835 DT
- Réserves facultatives	<u>12 730 000,000 DT</u>
<b>Quatrième reliquat</b>	10 531 380,835 DT
- Dividendes (0,421 DT par action)	<u>10 525 000,000 DT</u>
<b>Cinquième reliquat</b>	6 380,835 DT
- Report à nouveau	<u>6 380,835 DT</u>
<b>Sixième reliquat</b>	0,000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025 à partir du 08 Juin 2026. Le montant du dividende est fixé à 0,421 DT par action. Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 à sept mille cinq cents (7 500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 à **six mille cinq cents (6 500) dinars bruts par membre.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2025 à six mille cinq cents (6 500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Dixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2025 à six mille cinq cents (6 500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Onzième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'expiration du premier mandat de de M. Mouadh CHEDHLY en tant qu'administrateur représentant des actionnaires minoritaires décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Douzième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté l'expiration du premier mandat de M. Mohamed BACCOUCHE en sa qualité d'administrateur indépendant, décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Treizième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société à acquérir et à revendre en bourse ses propres actions en vue de réguler son cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration de fixer les modalités cela.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**Quatorzième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## 2-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars )					
ACTIFS		31/12/2025			31/12/2024
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>AC1 <u>ACTIFS INCORPORELS</u></b>					
AC11	Investissement de recherche et de developpement	42 585	42 585	-	-
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	798 066	650 137	147 929	125 271
		<b>840 650</b>	<b>692 721</b>	<b>147 929</b>	<b>125 271</b>
<b>AC2 <u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u></b>					
AC21	Installations techniques et machines	1 611 317	1 266 886	344 431	466 870
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	370 738	242 582	128 156	129 090
AC23	Acomptes versés et immobilisation corporelles en cours	950	-	950	950
		<b>1 983 005</b>	<b>1 509 468</b>	<b>473 537</b>	<b>596 910</b>
<b>AC3 <u>PLACEMENTS</u></b>					
<b>AC31 <u>Terrains et constructions</u></b>					
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	6 905 804	283 731	6 622 072	9 768 983
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	24 282 394	1 838 456	22 443 938	19 482 757
<b>AC33 <u>Autres placements financiers</u></b>					
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	147 453 523	2 860 770	144 592 753	127 070 295
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	531 261 784	269 762	530 992 021	483 577 109
AC334	Autres prêts	4 303 737	-	4 303 737	3 601 113
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2 487 652	-	2 487 652	1 421 493
<b>AC4 <u>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte</u></b>		17 210 192	-	17 210 192	14 291 672
		<b>733 905 086</b>	<b>5 252 719</b>	<b>728 652 367</b>	<b>659 213 423</b>
<b>AC5 <u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u></b>					
AC520	Provisions d'assurances vie	17 480 403	-	17 480 403	14 363 238
AC530	Provision pour sinistres vie	13 474 941	-	13 474 941	10 737 396
		<b>30 955 344</b>	<b>-</b>	<b>30 955 344</b>	<b>25 100 634</b>
<b>AC6 <u>CRÉANCES</u></b>					
<b>AC61 <u>Créances nées d'opérations d'assurances directe</u></b>					
AC611	Primes acquises et non émises	109 699	-	109 699	152 355
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 950 029	1 787 404	10 162 624	8 056 214
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	18 523 324	-	18 523 324	12 762 870
<b>AC63 <u>Autres créances</u></b>					
AC631	Personnel	156 544	-	156 544	83 865
AC632	Etat,organismes de sécurité sociale,collectivités publiques	18 426 574	-	18 426 574	14 844 266
AC633	Débiteurs divers	4 872 134	-	4 872 134	5 361 092
		<b>53 818 905</b>	<b>1 787 404</b>	<b>52 031 501</b>	<b>41 260 662</b>
<b>AC7 <u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u></b>					
AC71	Avoirs en banques, CCP chèques et caisse	11 922 947	1 275 232	10 647 715	4 292 394
<b>AC72 <u>Charges reportées</u></b>					
AC722	Autres charges à répartir	108 227	-	108 227	216 454
<b>AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u></b>					
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	26 484 614	118 271	26 366 343	23 362 987
AC733	Autres comptes de régularisation	9 217 084	-	9 217 084	9 176 002
		<b>47 732 872</b>	<b>1 393 503</b>	<b>46 339 369</b>	<b>37 047 838</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>869 235 862</b>	<b>10 635 815</b>	<b>858 600 047</b>	<b>763 344 738</b>

## BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31/12/2025	31/12/2024
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
CP1	Capital social	25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	102 144 373	89 302 353
CP4	Autres capitaux propres	14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés	6 381	8 755
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u></b>		<b>141 983 562</b>	<b>129 143 916</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>Provisions pour autres risques et charges</b>			
PA2			
PA23	Autres provisions	162 387	39 140
		<b>162 387</b>	<b>39 140</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>			
PA3			
PA320	Provisions d'assurance vie	582 356 532	514 645 713
PA330	Provisions pour sinistres	43 816 697	40 364 831
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	16 821 495	13 598 562
PA360	Provisions pour égalisation	2 008 186	2 061 799
<b>Provisions pour contrats en unités de comptes</b>			
PA4		17 210 191	14 291 671
		<b>662 213 101</b>	<b>584 962 575</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>			
PA5		<b>30 891 911</b>	<b>25 025 330</b>
<b>Autres dettes</b>			
PA6			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 893 130	3 398 223
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	2 257 473	6 670 852
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	132 474	84 474
PA632	Personnel	1 507 409	1 540 876
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 930 142	1 227 192
PA634	Créditeurs divers	12 451 250	11 035 813
		<b>23 171 879</b>	<b>23 957 429</b>
<b>Autres passifs</b>			
PA7			
PA71	Comptes de régularisation passif	177 207	216 347
		<b>177 207</b>	<b>216 347</b>
<b><u>TOTAL DU PASSIF</u></b>		<b>716 616 485</b>	<b>634 200 822</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>858 600 047</b>	<b>763 344 738</b>

### **3-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2025 Avant affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 400 000</b>	<b>14 832 808</b>	<b>60 255 437</b>	<b>1 148 936</b>	<b>8 755</b>	<b>23 362 626</b>	<b>152 508 562</b>
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-05-2026					12 730 000	110 000	- 2 374	- 12 837 626	-
Dividendes à distribuer								- 10 525 000	- 10 525 000
<b>Soldes au 31/12/2025 Après affectation</b>	<b>25 000 000</b>	<b>2 500 000</b>	<b>25 400 000</b>	<b>14 832 808</b>	<b>72 985 437</b>	<b>1 258 936</b>	<b>6 381</b>	<b>-</b>	<b>141 983 562</b>

#### 4- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	Activité Principale	Mandats dans d'autres conseils d'administration
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui-même	2024-2026	Président du Conseil d'Administration	PDG DE L'UNION FINANCIERE HOLDING S.A ET DE LA SOCIÉTÉ SAFI S.A	Président du Conseil de : La Société Assurances Maghreb SA, La société CODWAY S.A La société Maghreb Financière SICAR S.A La Société Union Financière S.A La société Maghreb Immobilier Membre des Conseils d'Administration : La société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, La société CAVEO AUTOMOTIVE SL, La société CAVEO AUTOMOTIVE SPAIN, La société SICAME La société RESENS SA. La société SMC La société SIAV La société HYDROMECA S.A, La société BOURAK immobilière La société CARAVEL S.A, La société A B V TUNISIE S A, La société TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM,
UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 POSTES)	POSTE 1 : représenté par M. Mohamed Nabil ESSASSI  POSTES 2 ET 3 : représentés par Mme Ynen JEMAA	2024-2026	Administrateur	HOLDING	Postes occupés par Mme Ynen JEMAA Directeur Général : La société Union Financière Membre des Conseils d'Administration : La société Assurances Maghreb SA, La société Union Financière Holding S.A, La société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA, La société CAVEO AUTOMOTIVE SL,

<b>Administrateurs</b>	<b>REPRESENTANT</b>	<b>MANDAT</b>	<b>QUALITE</b>	<b>Activité Principale</b>	<b>Mandats dans d'autres conseils d'administration</b>
					La société SICAME S.A, La société RESENS SA, La société SMC SA, La société SIAV SA, La société SAFI SA La société Maghrebia Financière SICAR La société HYDROMECA S.A, La société BOURAK immobilière La société CARAVEL S.A, La société A B V TUNISIE S.A, La société TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	M. Sébastien SANCHEZ	2024-2026	Administrateur	Société d' Assurance et de réassurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : UNION INTERNATIONALE DES BANQUES, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, CODWAY, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, TITF – SICAR, TUNINVEST SICAR, TUNISIE PARTICIPATIONS, AFRIQUE ASSISTANCE, MUTUELLE DU SAVOIR, MEDI CARS, TUNISTORIC
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	Lui-même	2024-2026	Administrateur	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	Lui-même	2024-2026	Administrateur		Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
M. Mohamed Jilani BEJI	Lui-même -	2024-2026	Administrateur Indépendant	Retraité	Administrateur indépendant à la Société Tunisienne de Banque

<b>Administrateurs</b>	<b>REPRESENTANT</b>	<b>MANDAT</b>	<b>QUALITE</b>	<b>Activité Principale</b>	<b>Mandats dans d'autres conseils d'administration</b>
M. Mohamed BACCOUCHE	Lui-même	2026-2028	Administrateur Indépendant	Directeur Général de la Société YAKOOTA	Membre du conseil de l'École Nationale de Statistiques et Administration économiques – Institut Polytechnique Paris
M. Mouadh CHEDLY	Lui-même	2026-2028	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	Retraité	Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de l'immobilière de l'Avenue Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du CA de la société "SNMVT-Monoprix"

# AVIS DES SOCIÉTÉS

## Informations Post AGO

### **Arab Banking Corporation – Tunisie**

**Siège social :** ABC Building, Rue du Lac d'Annecy – 1053 les Berges du Lac - Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2026, l'Arab Banking Corporation -Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

### **I-Les résolutions adoptées,**

#### **Première Résolution**

##### **Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires ratifient les modes et délais de convocation de la présente Assemblée Générale Ordinaire, la déclarent régulièrement constituée, déclarent que ceci ne porte en rien atteinte à leurs intérêts et couvrent en conséquence, irrévocablement et sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et modes de convocation.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### **Deuxième Résolution**

##### **Lecture et approbation de l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'ordre du jour dans son intégralité, sans aucune réserve ni objection et déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### **Troisième Résolution**

##### **Approbation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après la lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Quatrième Résolution**  
**Approbation des Etats Financiers de l'Exercice clos le 31 décembre 2025**

Après examen des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025 et après lecture du Rapport Général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans réserve les états financiers tel qu'arrêtés au 31/12/2025.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Cinquième Résolution**  
**Approbation des Conventions Réglementées de l'Exercice clos le 31 décembre 2025**

Après la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions et opérations réglementées de l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdites conventions et transactions telles qu'elles ont été mentionnées dans le rapport des Commissaires aux Comptes ; et ce, conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales ainsi que les articles 43 et 62 de la loi N°2016-48.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Sixième Résolution**  
**Quitus aux Administrateurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Septième Résolution**  
**Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du résultat bénéficiaire net dégagé au titre de l'exercice 2025 qui s'élève à 24.130.000TND et décide de l'affecter comme suit :

Résultat de l'exercice	24.130
Résultats reportés au 31/12/2025	27.573
Bénéfice Distribuible	51.703
Réserves Légales (5% dans la limite de 10% du capital social)	1.749
Réserves spéciales de réinvestissement	10.000
Résultats reportés	39.954

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

**Huitième Résolution**  
**Renouvellement de mandat d'Administrateur**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de Mme Salma Bellagha, Membre Indépendant du Conseil l'Administration, arrive à échéance à la date de la présente assemblée. Par conséquent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Mme Salma Bellagha, en tant que Membre Indépendant

du Conseil l'Administration ; et ce, pour une durée de trois (03) ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2028.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### **Neuvième Résolution**

#### **Allocation des Jetons de Présence aux Administrateurs pour l'Année 2026**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux Membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires à titre de jetons de présence pour l'exercice 2026, la somme de 245.000USD. Le Conseil d'Administration fixera les modalités de distribution de ladite somme. La Banque se chargera de couvrir les frais de voyage et de séjour des membres du Conseil lors des réunions du Conseil d'Administration.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

#### **Dixième Résolution**

#### **Pouvoirs en vue des formalités**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente Assemblée, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale, d'enregistrement ou de régularisation prescrite par la loi.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

## **II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :**

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-25	31-déc-24
<b>Actifs</b>			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	11 552	81 653
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	1 137 082	1 004 148
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	536 985	534 995
AC4- Portefeuille-titre commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	222 638	200 894
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	19 403	12 414
AC7- Autres actifs	4.6	26 326	22 679
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>1 953 986</b>	<b>1 856 783</b>
<b>Passifs</b>			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	1 627	-
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	44 052	23 266
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	1 643 784	1 555 397
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	61 552	93 298
PA5 - Autres passifs	4.11	42 817	48 798
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>1 793 832</b>	<b>1 720 759</b>
<b>Capitaux propres</b>			
CP1 - Capital		100 000	100 000
CP2 - Réserves		20 201	8 452
CP3 - Résultats reportés		39 953	27 572
CP4 - Résultat de la période		-	-
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.12	<b>160 154</b>	<b>136 024</b>
<b>TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 953 986</b>	<b>1 856 783</b>

## **III - L'état d'évolution des capitaux propres**

(Unité : en 1 000 DT)

	Capital	Réserves légales & ordinaires	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2025 avant affectation	100 000	8 452	-	27 572	24 130	160 154
Affectation du résultat 2025	-	1 749	10 000	12 381	-24 130	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-
Solde au 31-12-2025 après affectation	100 000	10 201	10 000	39 953	-	160 154

#### **IV-Liste des membres du Conseil d'administration**

<b>Nom &amp; Prénom</b>	<b>Date d'Expiration du Mandat</b>	<b>Titres</b>	<b>Fonctions</b>
Mohamed Al Shokri	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027	Président du Conseil	Représentant de BANK ABC Bahrain
Muzaffer Aksoy	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027	Vice-Président du Conseil	Chief Executive Officer at Bank-ABCIB - Istanbul
Amer Karkar	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027	Administrateur	Administrateur à la Banque Centrale de la Lybie et à Bank ABC Bahrain
Karim Labadi	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027	Administrateur	Head of Transaction Banking at Bank-ABC Bahrain
Assad Riyany	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027	Administrateur	Chief Executive Officer of Bank ABC Libya at Bank-ABC Bahrain
Mondher Bellalah	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2027	Administrateur Indépendant	Consultant Bancaire et Financier
Selma Bellagha	AGO statuant sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2028	Administrateur Indépendant	General Manager/Co-Founder of Alternative Capital Partner (« ACP »)

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **INFORMATIONS POST AGO**

#### **ASSURANCES MAGHREBIA S .A**

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 Mai 2026, la Société ASSURANCES MAGHREBIA publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

### **1-LES RESOLUTIONS ADOPTEES**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers individuels de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2025, sur les conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2025 et le Rapport des Commissaires aux comptes sur ce même exercice, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport de Gestion du Groupe dans son intégralité ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS,

l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

Après avoir entendu la lecture du Rapport Extra-Financier Consolidé du Groupe MAGHREBIA sur l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport Extra-Financier Consolidé dans son intégralité pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2025, comme suit :

Résultat net 2025	26 092 950,323	DT
+ Report à nouveau antérieur	3 590,671	DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>26 096 540,994</b>	<b>DT</b>
- Réserve légale	0,000	DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>26 096 540,994</b>	<b>DT</b>
- Réserves pour réinvestissements exonérés	3 400 000,000	DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>22 696 540,994</b>	<b>DT</b>
- Réserve pour Fonds social	300 000,000	DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>22 396 540,994</b>	<b>DT</b>
- Réserves facultatives	9 340 000,000	DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>13 056 540,994</b>	<b>DT</b>
- Dividendes (2,900 DT par action)	13 050 000,000	DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>6 540,994</b>	<b>DT</b>
- Report à nouveau	6 540,994	DT
<b>Septième reliquat</b>	<b>0,000</b>	<b>DT</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2025 à partir du 08 Juin 2026. Le montant du Dividende est fixé à 2,900 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2025 à douze mille cinq cents (12 500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2025 à dix mille (10 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2025 à dix mille (10 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2025 à dix mille (10 000) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **TREIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du mandat des membres du Conseil d'Administration et conformément à l'article 15 des statuts de la société, décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration ci-après :

- M. Mohamed Nabil ESSASSI ;
- UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 postes) représentées par :
  - Poste 1 : M. Mohamed Nabil ESSASSI ;
  - Poste 2 et Poste 3 : Mme Ynen JEMAA ;
- Mme Sonia TRABLESI Epouse GOULET ;
- Mme Mariem MAAOUI Epouse DARGHOUTH.

L'Assemblée Générale Ordinaire, ayant constaté aussi l'expiration du mandat de M. Pierre VASSEROT en sa qualité d'administrateur indépendant, décide de nommer Mme Sophia EL FASSI en tant que nouvel administrateur indépendant en lieu et place de M. Pierre VASSEROT.

Le mandat des administrateurs est fixé à trois (3) ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **QUAOTRZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'expiration du cinquième et dernier mandat du Co-Commissaire aux Comptes, la Société GS AUDIT a ADVISORY - HLB, représentée par M. Ghazi HANTOUS et conformément aux dispositions de l'article 13 bis du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 25 des statuts de la société, décide de nommer GAC Audit and Advisory représentée par M. Chiheb GHANMI pour une durée de trois (3) ans, soit pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **QUINZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise la société à acquérir et à revendre en bourse ses propres actions en vue de réguler son cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration de fixer les modalités de cela.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

#### **SEIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

## 2-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

### BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars )

Actifs		31/12/2025			31/12/2024
		Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
<b>AC1</b>	<b>Actifs incorporels</b>				
AC11	Investissements de recherche et développement	452 751	141 703	311 048	18 802
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	3 742 712	2 782 085	960 627	707 653
		<b>4 195 463</b>	<b>2 923 788</b>	<b>1 271 674</b>	<b>726 455</b>
<b>AC2</b>	<b>Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21	Installations techniques et machines	9 810 373	6 912 554	2 897 820	2 292 220
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3 133 966	1 822 160	1 311 806	1 108 493
		<b>12 944 339</b>	<b>8 734 713</b>	<b>4 209 626</b>	<b>3 400 713</b>
<b>AC3</b>	<b>Placements</b>				
AC31	<b>Terrains et constructions</b>				
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	9 904 729	3 927 937	5 976 791	6 149 365
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	16 677 178	9 115 702	7 561 476	7 860 835
AC32	<b>Placements dans les entreprises liées et participations</b>				
AC321	Parts dans des entreprises liées	22 674 799		22 674 799	22 674 799
AC33	<b>Autres placements financiers</b>				
AC331	Actions et autres titres à revenu variable	119 508 255	4 291 109	115 217 146	93 148 554
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	241 073 635	4 460	241 069 175	232 591 791
AC334	Autres prêts	3 612 340		3 612 340	3 508 242
AC34	<b>Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédant</b>	905 619		905 619	910 945
		<b>414 356 555</b>	<b>17 339 209</b>	<b>397 017 347</b>	<b>366 844 531</b>
<b>AC5</b>	<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510	Provisions pour primes non acquises	17 046 907		17 046 907	17 032 786
AC531	Provisions pour sinistres	37 889 651		37 889 651	32 403 536
AC550	Provisions d'égalisation et équilibrage	521 325		521 325	494 559
		<b>55 457 882</b>		<b>55 457 882</b>	<b>49 930 881</b>
<b>AC6</b>	<b>Créances</b>				
AC61	<b>Créances nées d'opérations d'assurance directe</b>				
AC611	Primes acquises et non émises	32 359 767		32 359 767	32 312 386
AC612	Autres créances nées d'opérations d'assurances directes	75 735 764	41 600 797	34 134 966	32 109 105
AC62	<b>Créances nées d'opérations de réassurance</b>	3 571 883	413 043	3 158 840	5 658 786
AC63	<b>Autres créances</b>				
AC631	Personnel	573 380		573 380	292 564
AC632	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	110 901		110 901	4 082 785
AC633	Débiteurs divers	13 770 570	3 040 254	10 730 316	12 043 162
		<b>126 122 264</b>	<b>45 054 094</b>	<b>81 068 169</b>	<b>86 498 788</b>
<b>AC7</b>	<b>Autres éléments d'actif</b>				
AC71	<b>Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse</b>	14 443 251	4 938 590	9 504 661	3 930 377
AC72	<b>Charges reportées</b>				
AC721	Frais d'acquisition reportés	9 618 589		9 618 589	8 423 326
AC73	<b>Comptes de régularisation Actif</b>				
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	10 942 073	616 967	10 325 106	8 904 543
AC733	Autres comptes de régularisation	3 032 982		3 032 982	4 181 193
		<b>38 036 896</b>	<b>5 555 557</b>	<b>32 481 338</b>	<b>25 439 438</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>651 113 399</b>	<b>79 607 362</b>	<b>571 506 036</b>	<b>532 840 806</b>

## BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

<i>Capitaux Propres et Passifs</i>	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres</b>		
CP1 Capital social	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	89 213 346	79 509 870
CP4 Autres capitaux propres	22 473 651	19 073 651
CP5 Résultats reportés	6 541	3 591
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>156 693 538</b>	<b>143 587 112</b>
<b>Passif</b>		
PA2 <b>Provisions pour autres risques et charges</b>	<b>1 217 760</b>	<b>927 763</b>
PA23 Autres provisions	1 217 760	927 763
PA3 <b>Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provisions pour primes non acquises	64 071 485	59 180 754
PA331 Provisions pour sinistres	195 800 108	190 421 599
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	4 249 714	4 565 739
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	521 325	494 559
PA361 Autres provisions techniques	2 824 644	2 805 293
	<b>267 467 276</b>	<b>257 467 944</b>
PA5 <b>Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>	<b>28 860 316</b>	<b>26 323 753</b>
PA6 <b>Autres dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	12 189 506	10 651 128
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	67 479 645	58 391 821
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	922 190	888 177
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	9 395 575	6 498 884
PA634 Crédoiteurs divers	26 649 909	27 345 764
	<b>116 636 825</b>	<b>103 775 774</b>
PA7 <b>Autres passifs</b>		
PA71 <b>Comptes de régularisation passif</b>		
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	570 710	623 579
PA712 Autres comptes de régularisation passif	59 612	134 882
	<b>630 321</b>	<b>758 461</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>414 812 498</b>	<b>389 253 694</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>571 506 036</b>	<b>532 840 806</b>

### **3-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<b>Soldes au 31/12/2025</b> Avant affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	18 326 960	71 070 000	4 003 346	3 591	26 092 950	169 743 538
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15-05-2026				3 400 000	9 340 000	300 000	2 950	-13 042 950	0
Dividendes à distribuer								-13 050 000	-13 050 000
<b>Soldes au 31/12/2025</b> Après affectation	45 000 000	4 500 000	746 691	21 726 960	80 410 000	4 303 346	6 541	0	156 693 538

#### 4- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	ACTIVITE PRINCIPALE	MANDAT DANS D'AUTRES CONSEILS D'ADMINISTRATION
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui-même	2026-2028	Président du Conseil d'Administration	PDG DE L'UNION FINANCIERE HOLDING S.A ET DE LA SOCIÉTÉ SAFI S.A	Président du Conseil de : La Société Assurances Maghrebia Vie SA, La société CODWAY S.A La société Maghrebia Financière SICAR SA, La Société Union Financière S.A La société Maghrebia Immobilière Membre des Conseils d'Administration : La société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, La société CAVEO AUTOMOTIVE SL, La société CAVEO AUTOMOTIVE SPAIN, La société SICAME La société RESENS SA. La société SMC La société SIAV La société HYDROMECA S.A, La société BOURAK immobilière La société CARAVEL S.A, La société A B V TUNISIE S A, La société TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM,
UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 POSTES)	POSTE 1 : représenté par M. Mohamed Nabil ESSASSI  POSTES 2 ET 3 : représentés par Mme Ynen JEMAA	2026-2028	Administrateur	HOLDING	Postes occupés par Mme Ynen JEMAA Directeur Général : La société Union Financière Membre des Conseils d'Administration : La société Assurances Maghrebia Vie, La société Union Financière Holding S.A, La société CAVEO AUTOMOTIVE

					TUNISIA, La société CAVEO AUTOMOTIVE SL, La société SICAME S.A, La société RESENS SA, La société SMC SA, La société SIAV SA, La société SAFI SA La société Maghrebica Financière SICAR La société HYDROMECA S.A, La société BOURAK immobilière La société CARAVEL S.A, La société A B V TUNISIE S.A, La société TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM ET HOTELIERE EL HAMMAM,
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	Lui-même	2026-2028	Administrateur	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	Lui-même	2026-2028	Administrateur	-	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A
Mme Sophia EL FASSI	Lui-même	2026-2028	Administrateur Indépendant	Consultant senior indépendant en stratégie, conformité, audit interne, gestion des risques et contrôle : secteurs de l'assurance et de la réassurance.	-
M. Ahmed Farhat BENGHAZI	Lui-même	2024-2026	Administrateur Indépendant	Associé gérant ABG Tunisie	Président du Conseil d'Administration de la Société MAGASIN GENERAL Membre du Conseil d'Administration de la Société TIB Administrateur indépendant de la Société Enda Cash Membre du Conseil d'administration de la Société CHO
M. Mokhtar CHENITI	Lui-même	2024-2026	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	Président Directeur Général de la Société TCV Gérant de la société S.I.M.C	Membre du Conseil d'Administration de la Société Maghrébine de Transport Terrestre Membre du Conseil d'Administration de la Société MEDICARS

**Avis des sociétés**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**OFFICE PLAST**

**Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA**

La société Office Plast publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes, M Ilyes MAATKI (Société d'expertise comptable Univers Audit) et des notes complémentaires et rectificatives au rapport du commissaire aux comptes et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025

*Bilan consolidé*  
*Exercice clos au 31/12/2025*  
*(Exprimé en dinars tunisiens)*

Actifs

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Actifs non courants</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	AC01	1 183 969	710 983
Moins : Amortissements	AC02	-775 790	-460 477
Immobilisations corporelles	AC03	33 056 532	30 531 335
Moins : Amortissements	AC04	-15 699 182	-13 725 146
Immobilisation financières	AC05	372 978	289 224
Moins : Provisions	AC06	-10 334	-0
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 128 174</b>	<b>17 504 593</b>
Impôts différés actifs AID		207 480	183 780
Autres actifs non courants	AC08	564 466	309 527
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 900 120</b>	<b>17 997 900</b>
<b><u>Actifs courants</u></b>			
Stocks	AC09	14 606 026	13 732 175
Moins : Provisions		-8 875	-31 227
Clients et comptes rattachés	AC10	13 959 327	13 138 724
Moins : Provisions	AC11	-1 051 286	-1 058 753
Autres actifs courants	AC12	4 944 829	3 774 913
Moins : Provisions	AC13	-310 812	-297 218
Liquidités et équivalents de liquidités	AC14	5 509 107	8 184 517
Moins : Provisions		-2 979	0
<b>Total des actifs courants</b>		<b>37 645 337</b>	<b>37 443 132</b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b>56 545 457</b>	<b>55 441 031</b>

*Bilan consolidé*  
*Exercice clos au 31/12/2025*  
*(Exprimé en dinars tunisiens)*

**Capitaux propres et passifs**

	Notes	31/12/2025	31/12/2023
<b><u>Capitaux propres</u></b>			
Capital social	<b>CP01</b>	14 662 164	14 662 164
Capital souscrit appelé non versé		0	0
Résultats reportés		26 680	0
Modifications comptables		0	52 449
Réserves consolidés (part du groupe)	<b>CP02</b>	6 088 253	5 240 909
Résultat net de l'exercice (part du groupe)	<b>CP03</b>	-2 044 389	635 036
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>18 732 708</b>	<b>20 590 558</b>
Part des minoritaires dans les capitaux propres	<b>CP04</b>	3 025 865	2 118 195
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice	<b>CP05</b>	241 098	13 584
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>21 999 671</b>	<b>22 722 337</b>
<b><u>Passifs</u></b>			
<b><u>Passifs non courants</u></b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>P01</b>	3 056 067	4 481 333
Provisions	<b>P02</b>	6 467	17 330
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>3 062 535</b>	<b>4 498 663</b>
<b><u>Passifs courants</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P03</b>	11 949 587	10 624 841
Autres passifs courants	<b>P04</b>	3 722 207	2 543 991
Autres passifs financiers	<b>P05</b>	15 502 182	13 375 359
Concours bancaires	<b>P05</b>	309 275	1 675 839
<b>Total des passifs courants</b>		<b>31 483 251</b>	<b>28 220 031</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>34 545 786</b>	<b>32 718 694</b>
<b><u>Total des capitaux propres et des passifs</u></b>		<b>56 545 457</b>	<b>55 441 031</b>

*Etat de résultat consolidé  
Exercice clos au 31/12/2025  
(Exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<b><u>Produits d'exploitation</u></b>			
Revenus	<b>R01</b>	41 337 393	39 085 209
Autres produits d'exploitation	<b>R02</b>	97 479	133 306
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>41 434 873</b>	<b>39 218 515</b>
<b><u>Charges d'exploitation</u></b>			
Variations des stocks d'encours et produits finis	<b>R03</b>	653 258	-715 776
Achats consommés	<b>R04</b>	23 854 362	23 608 121
Charges de personnel	<b>R05</b>	5 710 449	2 953 381
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>R06</b>	2 513 348	2 387 731
Autres charges d'exploitation	<b>R07</b>	6 548 969	7 880 071
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-39 280 387</b>	<b>-36 113 528</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 154 486</b>	<b>3 104 987</b>
Charges financières nettes	<b>R08</b>	-2 518 944	-2 543 849
Produits des placements		400	0
Autres gains ordinaires		301 404	396 121
Autres pertes ordinaires		-72 900	-130 921
<b>Résultat courant des sociétés intégrées</b>	-	<b>-135 554</b>	<b>826 338</b>
Impôts sur les sociétés exigibles		-77 333	-143 374
Impôts sur les bénéfices différés		-2 135	12 293
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	-	<b>-215 023</b>	<b>695 257</b>
Éléments extraordinaires (gains/pertes)		-1 588 268	0
<b>Résultat net de l'exercice</b>	-	<b>-1 803 291</b>	<b>695 257</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		0	-46 637
Intérêts minoritaires		241 098	13 584
<b>Résultat revenant à la société consolidante</b>		<b>-2 044 389</b>	<b>635 036</b>

**Etat de flux de trésorerie consolidé**  
**Exercice clos au 31/12/2025**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	<i>Note</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</i></b>			
<b><i>Résultat net part du groupe :</i></b>		-2 044 389	606 176
<b><i>Part des intérêts minoritaires :</i></b>		241 098	13 584
<b><i>Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</i></b>			
<i>Ajustements pour :</i>			
* Amortissement et provisions		2 513 348	2 387 731
* Autres produits d'exploitation		0	-16 000
<i>* Variations des :</i>			
- Stocks		-873 851	290 950
- Clients		-820 604	-4 666 435
- Autres actifs courants & Placements		122 519	-1 169 915
- Fournisseurs et autres dettes		5 973 947	2 502 962
-Autres actifs non courants		0	-175 345
- AID		-23 700	-156 962
* Plus-value de cession		0	-324 113
* Encaissement sur cession titres de placements		0	-800 000
* QP subvention d'investissement		0	-117 306
* Créances sur cession d'immobilisations		0	435 452
* Intérêts courus		0	-9 931
*Ajustement au titre des titres mises en équivalence		0	641 326
* Ajustement au titre des traitements de consolidation		587 911	6 571
*Ajustement variation provision pour risque et charges présentée au niveau des APC		0	-7 359
*Ajustement variation comptes CCA Office Store		0	-800 000
* Ajustement augmentation du capital par conversion des dettes frs		0	1 700 000
<b><i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i></b>		<b>912 860</b>	<b>5 104 805</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>			
Décaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		-2 998 183	-1 899 804
Encaissement / acquisition d'imob financières		74 919	802 000
Décaissement / acquisition d'imob financières		0	-104 460
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i></b>		<b>-2 923 264</b>	<b>- 1 202 264</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i></b>			
Encaissement provenant des emprunts		701 557	0
Remboursement d'emprunts		0	- 1 777 548
<b><i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i></b>		<b>701 557</b>	<b>-1777 548</b>
<b><i>Incidences des variations des taux de change</i></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>Variation de trésorerie</i></b>		<b>-1 308 846</b>	<b>2 124 993</b>
<b><i>Trésorerie au début de l'exercice</i></b>		<b>6 508 678</b>	<b>4 383 687</b>
<b><i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i></b>		<b>5 199 832</b>	<b>6 508 679</b>

---

---

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**ARRÊTES AU 31/12/2025**

---

---

## **I. Présentation du Groupe :**

### **1. Secteurs d'activité :**

Le Groupe se compose de deux sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « Office Plast SA » : C'est la société consolidante.
- « Office Distribution SARL » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale.
- « Office Store SARL » : l'entreprise associée entrant dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence.

- **La société « Office Plast SA » : Société mère : « M » :**

La société « Office Plast SA » est une société anonyme de droit tunisien, constituée courant le mois de février 2006 avec un capital social de 14 662 164 dinars. La société a pour objet la fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matières plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.

- **La société « Office Distribution SA » : Filiale : F1 :**

La société « Office Distribution SARL » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 avril 2017 avec un capital initial de 500.000 dinars. En 2022 le capital de la société a été réduit à 300 000 Dinars. Durant l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaires du 20 décembre 2024, a décidé de transformer la forme de la société en une société anonyme, et d'augmenter le capital social de la société à 4 110 000 dinars, avec effet de jouissance à compter de 01 janvier 2025. Ainsi la structure du capital se présente comme suit :

	Capital avant augmentation			Capital après augmentation		
	Nombre d'action	En valeur	En %	Nombre d'action	En valeur	En %
Société Office Plast SA	28 000	280 000	93,333%	198 000	1 980 000	48.2%
Mr Yassine ABID	1 950	19 500	6,500%	1 950	19 500	0.5%
Mr Said Ben Aïssa	10	100	0,033%	10	100	0.0%
Mr Wissem GUERMEZI	10	100	0,033%	10 510	105 100	2.6%
VYLUS	10	100	0,033%	10	100	0.0%
Mr Anis BELHAJ	10	100	0,033%	510	5 100	0.1%
Maxula capital	10	100	0,033%	10	100	0.002%
FCPR Capital retournement		0	0,000%	100 000	1 100 000	26.8%
FCPR Maxula retournement		0	0,000%	90 000	900 000	21.9%
<b>Totaux</b>	<b>30 000</b>	<b>300 000</b>	<b>100%</b>	<b>411 000</b>	<b>4 110 000</b>	<b>100%</b>

La société a pour objet en Tunisie qu'à l'étranger :

- La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays,
- La prise de participation dans le capital d'autres sociétés. ;
- De ce fait elle est habilitée à accomplir par elle-même ou à faire appel à la sous-traitance des tâches rattachées à l'objet des activités commerciales mentionnées ci-haut.

- **La société « Office Store SA » : Filiale : F2**

La société « Office Store SARL » est une société à responsabilité limitée de droit tunisien, constituée le 12 avril 2017 avec un capital initial de 510.000 dinars avant de le porter à 1 000 000 Dinars en 2018. Durant l'exercice 2024, l'assemblée Générale Extraordinaires du 20 décembre 2024, a décidé de transformer la forme de la société en une société anonyme, et d'augmenter le capital social de la société à 4 410 000 dinars, avec effet de jouissance à compter de 01 janvier 2025. Ainsi la structure du capital se présente comme suit :

La structure du capital est la suivante :

	Capital avant augmentation			Capital après augmentation		
	Nombre d'action	En valeur	En %	Nombre d'action	En valeur	En %
Société Office Plast SA	37 000	370 000	37%	117 000	1 170 000	27%
Mr Yassine ABID	14 000	140 000	14%	14 460	144 600	3%
Blue First Investissement	49 000	490 000	49%	49 000	490 000	11%
Mr Wissem GUERMEZI	0	0	0%	510	5 100	0%
VYLUS	0	0	0%	10 010	100 100	2%
Mr Anis BELHAJ	0	0	0%	10 010	100 100	2%
Maxula capital	0	0	0%	10	100	0%
FCPR Capital retournement	0	0	0%	120 000	1 200 000	27%
FCPR Maxula retournement	0	0	0%	90 000	900 000	20%
FCPR Maxula jasmin PMN	0	0	0%	30 000	300 000	7%
<b>Totaux</b>	<b>100 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>441 000</b>	<b>4 410 000</b>	<b>100%</b>

La société a pour objet :

- La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats des titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social et permises par la législation en vigueur.

## **2. Périmètre de consolidation :**

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés du Groupe « **Office Plast SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **Office Plast SA** », la filiale : « **Office Distribution SA** » et la filiale « **Office Store SA** »

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

- 1. Première hypothèse :* Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
- 2. Deuxième hypothèse :* Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
- 3. Troisième hypothèse :* Les opérations intergroupes fournies par la société « **Office Plast SA** » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
- 4. Quatrième hypothèse :* Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

### 3. Liste des sociétés consolidées

<i>PARTICIPATIONS</i>	Nom de la société	Pays	Activité	% d'Intérêt	% Contrôle
<b>Société consolidante</b>	« <i>Office Plast SA</i> »	<i>TUNISIE</i>	La fabrication de fournitures bureautiques et scolaires ainsi que la fabrication d'articles en matière plastique à partir de feuille en PVC et plus spécialement la maroquinerie en plastique.	100,00%	100,00%
<b>Société intégrée globalement</b>					
<b>Intégrée globalement</b>	« <i>Office Distribution SA</i> »	<i>TUNISIE</i>	La distribution et la vente en gros de tous fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, et d'une manière générale la réalisation de toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou en faciliter, l'exploitation, le développement ou l'extension et ce en tout pays.	48.2%	48.2%
<b>Intégrée globalement</b>	« <i>Office Store SA</i> »	<i>TUNISE</i>	La distribution et la vente de fournitures et articles bureautiques et scolaires, des produits informatiques, de mobilier de bureau ainsi que les services y afférents	27.00%	27.00%

## **II. Modalités d'établissement des états financiers consolidés :**

### **1. Principes comptables :**

Les états financiers consolidés du Groupe « Office Plast SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2025.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2024 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.

### **2. Les normes comptables nationales appliquées :**

Le Groupe « Office Plast SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

## **III. Principes comptables :**

### **1. Méthode de consolidation :**

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « Office Plast SA ».

#### *I. Filiales : NCT 35*

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle ou il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

#### *II. Entreprises associées : NCT 36*

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société « Office Plast SA » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwills constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte du résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse.

Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

#### *III. Co-entreprises : NCT 37*

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

#### *IV. Autres Participations*

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

## **2. Immobilisations incorporelles : NCT 06**

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

### **3. Immobilisations corporelles : NCT 05**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

### **4. Impôt sur le résultat :**

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

### **5. Provisions pour risque et charges :**

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

#### **IV. Modifications comptables**

Au cours de l'exercice 2023, il a été procédé au niveau de la société mère « Office Plast SA » à la prise en compte :

- D'une subvention d'investissement d'un montant de 415 578 Dinars dont la décision d'octroi a été obtenue en 2019 ainsi qu'une quote de part d'amortissements y relatif pour un montant de 176 268 Dinars.
- D'une dette fiscale de 106 191 Dinars se rapportant à la correction de la charge d'impôt sur le bénéfice de l'exercice 2018.

#### **V. Faits marquants de l'exercice**

Un incendie s'est déclaré le 25 juin 2025, occasionnant d'importants dégâts matériels pour la société mère :

- Un dépôt de stockage a été détruit, dont la valeur comptable nette s'élevait à 1 117 850 Dinars à la date de l'événement.
- Des stocks pour un montant de 4 627 651 Dinars ont également été sinistrés.

À la suite de cet incident, la société a présenté une demande d'indemnisation auprès de son assureur. Un acompte de 4 209 020 Dinars a été versé à ce titre. Il est à préciser qu'il s'agit d'un versement partiel et que le montant définitif de l'indemnisation reste en cours de détermination par l'assureur

#### **VI. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés :**

## **Actifs**

### **AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 408 179 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Site web	73 196	19 401
Logo	481	481
Logiciels informatiques	531 358	419 997
Fond commercial	276 800	0
Concessions, Marques et Brevets	302 134	271 104
<b>Total Brut</b>	<b>1 183 969</b>	<b>710 983</b>
Amortissements	-775 790	-460 477
<b>Total Net</b>	<b>408 179</b>	<b>250 506</b>

### **AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 17 357 350 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2025</b>
Terrains	1 228 754	1 228 754
Constructions	2 797 121	4 371 996
Matériel industriel	14 506 019	12 707 077
Outillage industriel	511 950	461 472
Matériel de transport	76 318	47 227
Equipement de bureau	391 771	350 367
Matériel informatique	636 004	380 386
Installations générales, agencements divers	5 752 883	4 323 030
Immobilisations à statut juridique particulier	2 418 680	1 765 040
Immobilisations en cours	4 737 031	4 895 986
<b>Total Brut</b>	<b>33 056 532</b>	<b>30 531 335</b>
Amortissements	-15 699 182	-13 725 146
<b>Total Net</b>	<b>17 357 350</b>	<b>16 806 189</b>

### **AC05 & AC06 : Immobilisations financières**

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 362 644 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Titres de participations <i>NEW BOX TUNISIA</i>	148 120	148 120
Prêts aux personnes	10 334	
Dépôts et caution versés	214 524	141 104
<b>Total Brut</b>	<b>372 978</b>	<b>289 224</b>
Provisions	-10 334	-0
<b>Total Net</b>	<b>362 644</b>	<b>289 224</b>

### **AC07 : Autres actifs non courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 564 466 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Frais préliminaires	249 095	112 930
Charges à répartir	315 371	196 597
<b>Total Net</b>	<b>564 466</b>	<b>309 527</b>

### **AC08&AC09 : Stocks**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 14 597 151 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Matières premières	3 741 287	3 186 625
Matériaux sur chantier	645 594	634 307
Produits en cours	4 138 764	4 015 464
Produits finis	804 187	4 321 446
Marchandises	5 276 194	1 574 333
<b>Total Brut</b>	<b>14 606 026</b>	<b>13 732 175</b>
Provisions	-8 875	-31 227
<b>Total Net</b>	<b>14 597 151</b>	<b>13 700 948</b>

### **AC10 & AC11 : Clients et comptes rattachés**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 12 908 042 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Clients collectifs	1 1051 685	9 236 502
Clients effets à recevoir	1 856 357	2 875 306
Clients douteux ou litigieux	-1 051 286	1 058 753
<b>Total Brut</b>	<b>13 959 327</b>	<b>13 138 724</b>
Provisions	-1 051 286	-1 058 753
<b>Total Net</b>	<b>12 908 042</b>	<b>12 079 971</b>

#### **AC12& AC13 : Autre Actifs courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 4 634 017 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Fournisseurs débiteurs	72 377	248 096
Personnel avances et prêts	322 320	189 924
Etat débiteur	3 377 526	2 601 772
Etat Douane débiteur	675 232	145 513
Débiteurs divers	115 383	32 340
Produits à recevoir	142 019	0
Parties liées	70 702	56 570
Créances sur cession des actions	0	-14 379
Etat subvention à recevoir	78 358	415 578
Compte d'attente	25	25
Charges constatées d'avance	90 888	99 474
<b>Total Brut</b>	<b>4 944 829</b>	<b>3 774 914</b>
Provisions	-310 812	-297 218
<b>Total Net</b>	<b>4 634 017</b>	<b>3 477 696</b>

#### **AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 506 127 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Endossement effets	1 000	3 448 957
Effet à l'encaissement	59 943	0
Impayés endossement	1 157 121	338 475
Régies d'accréditif	37	37
Chèques en coffre	88 144	421 898
Banques	3 749 744	3 835 892
Fonds de garantie Factoring	412 163	133 485
Caisse	40 955	5 773
<b>Total</b>	<b>5 509 107</b>	<b>8 184 517</b>
<b>Provisions</b>	<b>-2 979</b>	<b>0</b>
<b>Total Net</b>	<b>5 506 127</b>	<b>8 184 517</b>

## **Capitaux propres & passifs**

### **CP01, CP02, CP03, CP04 & CP05 & CP056 : Capitaux propres**

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 999 671 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Capital social	14 662 164	14 662 164
Réserves consolidées	6 088 253	5 240 909
Réserves consolidées HG	3 025 865	2 118 195
Résultats reportés	26 680	52 449
Résultats consolidés	-2 044 389	635 036
Résultats consolidés HG	241 098	13 584
<b>Total</b>	<b>21 999 671</b>	<b>22 722 337</b>

### **P01 : Emprunts**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 056 067 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Emprunts bancaires	1 111 622	2 075 794
Emprunt leasing	1 944 445	2 055 539
Emprunt BH Equity	0	350 000
<b>Total</b>	<b>3 056 067</b>	<b>4 481 333</b>

### **P02 : Provisions**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 467 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Provisions pour risques	6 467	17 330
<b>Total</b>	<b>6 467</b>	<b>17 330</b>

### **P03 : Fournisseurs et comptes rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 10 624 841 DT au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Fournisseurs locaux d'exploitations	2 916 810	2 177 741
Fournisseurs étrangers	811 200	1 288 127
Fournisseurs effet à payer	7 651 243	6 908 101
Fournisseurs locaux d'immobilisation	566 250	221 012
Fournisseurs immobilisation- Retenues de garantie	4 084	4 084
Fournisseurs - factures non parvenues	0	25 775
<b>Total</b>	<b>10 624 841</b>	<b>10 624 841</b>

### **P04 : Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 722 207 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dettes envers personnels	484 772	268 870
CNSS & autres Organismes sociaux	824 270	213 756
Etat Crédeur	1 559 558	1 078 349
Etat impôt et taxes modification comptables	17 627	17 627
Associés, dividendes à payer	6 442	6 304
Clients- comptes créditeurs	372	73 993
Parties liées,	25 385	25 386
Créditeurs divers	75 335	0
Charges à payer	723 503	836 697
Compte d'attente	4 944	0
Provisions pour risques et charges courantes	0	23 010
<b>Total</b>	<b>3 722 207</b>	<b>2 543 991</b>

#### **P05 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 15 502 389 dinars au 31 décembre 2024 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Échéances à moins d'un an crédit bancaires	1 001 077	1 392 054
Échéances à moins d'un an crédit leasing	701 583	476 757
Échéances à moins d'un an crédit BH Equity	700 000	700 000
Échéances principal échus	599 120	437 807
Crédit de gestion	12 477 148	10 300 200
Unifactor	207	0
Intérêts courus	23 254	68 541
<b>Total</b>	<b>15 502 389</b>	<b>13 375 359</b>

#### **P05 : Concours bancaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 309 068 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Banques	309 068	1 675 839
<b>Total</b>	<b>309 068</b>	<b>1 675 839</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

### **R01 : Revenus**

Le solde de cette rubrique s'élève à 41 337 393 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Ventes Locaux	22 956 599	17 406 541
Ventes exonères	175 326	285 806
Ventes à l'export	17 896 498	21 217 492
Ventes en suspension	413 400	357 218
R.R.R accordés	-104 430	-181 847
<b>Total</b>	<b>41 337 393</b>	<b>39 085 209</b>

### **R02 : Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 97 497 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Quote-part des subventions d'investissement inscrites au Rt	97 479	117 306
Avance TFP	0	0
Reprise sur provision créances clients	0	16 000
<b>Total</b>	<b>97 479</b>	<b>133 306</b>

### **R03 : Variation de stocks**

Le solde de cette rubrique s'élève 653 258 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Variation stocks des encours et PF	653 258	-715 776
<b>Total</b>	<b>653 258</b>	<b>-715 776</b>

### **R04 : Achats d'approvisionnement consommés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 23 608 121 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Achats matières premières	21 111 022	18 622 475
Achat marchandises	5 165 893	1 394 630
ACHATS DE PREST SERV	477 045	0
Variation de stocks	-5 494 751	1 152 051
Autres achats	3 991 107	3 357 278
RRR obtenus	-373 275	-118 312
Transfert de charges	-1 022 679	-800 000
<b>Total</b>	<b>23 608 121</b>	<b>23 608 121</b>

### **R05 : Charges du personnel**

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 710 449 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Salaires et Compléments de salaires	4 698 458	2 472 768
Variation Provision congés	-15 854	39 390
Variation Provision primes de rendements	170 516	18 401
Charges sociales légales	857 329	422 823
<b>Total net</b>	<b>5 710 449</b>	<b>2 953 381</b>

### **R06 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 513 348 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	130 629	131 332
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	2 088 285	2 099 098
Dotation aux provisions des stocks	-22 352	-134 135
Dotation aux provisions pour risque et charges	0	8 840
Dotation aux provisions des clients douteux	119 385	0
Dotation aux provisions des autres comptes débiteurs	-14 297	185 868
Résorption des charges à repartir	366 511	162 380
Reprise / Provision AAC	-14 075	0
Reprise / Provision	-140 738	-65 651
<b>Total</b>	<b>2 513 348</b>	<b>2 387 731</b>

### **R07 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 548 969 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Sous-traitance générale	1 501 780	3 644 992
Charges locatives	454 660	159 845
Entretiens et réparations	604 262	474 348
Assurances	146 093	136 531
	16 222	0
Frais études & recherches	143 040	104 665
Frais de marketing	59 712	49 005
Honoraire	556 092	492 624
Commissions sur ventes	399 275	492 454
Publicités et cadeaux	55 954	128 269
Transports, déplacements et réceptions	1 232 021	1 298 964
Frais de communication	43 827	36 202
Commissions bancaires	404 267	336 617
Commissions factoring	619 115	311 464
Jetons de présence	75 500	45 000
Impôts et taxes	184 434	136 555
Amendes & Pénalité	54 373	33 598
Transferts de charges ACE	-1 658	-1 061
<b>Total</b>	<b>6 548 969</b>	<b>7 880 071</b>

### **R08 : Charges financières nettes**

Le solde de cette rubrique s'élève à 2 518 944 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Charges d'emprunts	2 155 031	2 379 496
Produits financiers	-18 829	-410
Pertes de change	501 894	179 197
Gains de change	-119 151	-14 433
<b>Total net</b>	<b>2 518 944</b>	<b>2 543 849</b>

### **R09 : Autres gains ordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 301 404 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Gain sur cession	18 834	326 391
Différence de règlement	105	208
Profits exceptionnels	4 055	13 345
Produits divers	278 410	56 177
<b>Total</b>	<b>301 404</b>	<b>396 121</b>

### **R10 : Autres pertes ordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève à 72 900 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Pertes sur cession d'immobilisation	36 096	0
Amendes et pénalités	26 486	114 679
Différence de règlement	10 318	16 242
<b>Total</b>	<b>72 900</b>	<b>130 921</b>

# **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

## **I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**

### **1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Office Plast qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 20 590 558 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables s'élevant à 635 036 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3- Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **3-1 Valorisation et évaluation des stocks**

- Risques identifiés

Les Stocks de la société mère figurent au bilan au 31 Décembre 2025 pour une valeur nette de 9 329 832 dinars et représentent l'un des postes les plus importants du bilan. Ces stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semis finis. A la clôture de l'exercice, les valeurs sont ramenées à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure au coût. Selon la norme comptable n° 4 relative au Stock, l'évaluation à la valeur de réalisation nette des matières premières et consommables destinées à être utilisées dans la production est envisagée lorsqu'une baisse des prix des matières premières ou consommables est telle que le coût des produits finis atteint un niveau supérieur à leur valeur de réalisation nette. La Direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur la moyenne des prix de vente nets pratiqués durant l'exercice, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente. Dans la mesure où les prix de vente moyens se trouvent en dessous du coût de production ou des articles obsolètes ont été identifiés, une provision pour dépréciation des stocks sera constatée.

Du fait des risques inhérents à la majoration ou à la minoration de la valeur des stocks, nous avons considéré que la valorisation et l'évaluation des stocks de la société constituent des points clés d'audit.

➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Examiner et assister les opérations de prise d'inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice.
- S'assurer de l'exactitude des quantités employées pour la valorisation des stocks.
- Examiner le système d'information et les règles de contrôle interne mis en place par la société en matière de valorisation du stock de matières premières et de pièces de rechange et le cas échéant vérifier l'exactitude du calcul des coûts d'entrée retenus pour un échantillon représentatif de ces stocks.
- Rapprocher les coûts d'entrée des stocks de matières premières et des stocks de pièces de rechange par rapport à la moyenne des prix d'achat de l'exercice et le cas échéant par rapport au coût de l'exercice précédent dans la mesure où des articles n'ont pas fait l'objet d'achat en 2025. Les écarts ainsi identifiés font l'objet des analyses et des justifications nécessaires.
- Analyser les coûts de production des produits finis et des produits semi-finis par rapport au coût de production de l'exercice précédent et par rapport au coût de production des articles appartenant à la même famille. Les incohérences ainsi identifiées font l'objet de travaux de justifications nécessaires ;
- Examiner l'exactitude du système de calcul de coût des produits finis et semis finis mis en place par la société, et s'assurer de sa correcte application ;
- Vérifier que la valeur comptable des produits finis est inférieure à la moyenne des prix de vente pour chacun des articles de produits finis ;

- Prendre connaissance et examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société pour identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien des articles obsolètes et le cas échéant, constater une provision pour dépréciation des stocks ; et
- Identifier l'existence des articles à rotation lente ou bien les articles obsolètes et apprécier les hypothèses retenues par la Direction pour la consommation ou la liquidation des dits articles et juger sur la nécessité de constater une provision pour dépréciation des stocks.

### **3-2 Gains/pertes extraordinaires**

#### ➤ Risques identifiés

Un événement inhabituel est survenu au cours de l'exercice, relatif à un incendie ayant affecté un dépôt de stockage de la société mère. Ce sinistre a entraîné la destruction totale du local ainsi que l'endommagement complet des stocks qui y étaient entreposés, générant des pertes significatives tant au niveau des immobilisations que des stocks. Compte tenu de l'ampleur des dommages, de leur incidence sur la situation financière de la société, ainsi que du caractère exceptionnel et spécifique de cet événement, nous avons considéré ce point comme une question clé d'audit.

#### ➤ Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des circonstances du sinistre à travers l'observation physique et la consultation des constats des autorités compétentes et des échanges avec l'assureur ;
- Prendre connaissance des circonstances du sinistre, notamment à travers des observations physiques, la consultation des constats établis par les autorités compétentes et les échanges avec l'assureur ;
- Apprécier l'évaluation des pertes relatives aux immobilisations et aux stocks détruits, en examinant les méthodes retenues par la direction et en réalisant des tests de cohérence ;
- Vérifier la correcte comptabilisation et présentation des sorties d'actifs, conformément aux normes comptables en vigueur ;
- Apprécier le traitement comptable de l'indemnité d'assurance au regard des dispositions comptables applicables ;
- S'assurer du caractère pertinent et exhaustif des informations fournies en annexe au titre de cet événement.

### **4- Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans

le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

#### **6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans

notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **➤ Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 24 avril 2026

**Le Commissaire Aux Comptes**

**UNIVERS AUDIT Sarl**

**Ilyes MAATKI**

## **Notes complémentaires et rectificatives au rapport du commissaire aux comptes et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 :**

### **1 - Note rectificative au rapport commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 rectifié**

#### **Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**

##### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Office Plast qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 18 732 708 dinars y compris le résultat déficitaire de l'exercice après modifications comptables s'élevant à -2 044 389 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

## 2- Etats financiers rectificatifs :

- Actif du bilan consolidé rectifié, avec correction du total des actifs immobilisés figurant dans la colonne 2024.

*Actif du bilan consolidé rectificatif  
Exercice clos au 31/12/2025  
(Exprimé en dinars tunisiens)*

<u>Actifs</u>	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>Actifs non courants</u>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles	<b>AC01</b>	1 183 969	710 983
Moins : Amortissements	<b>AC02</b>	-775 790	-460 477
Immobilisations corporelles	<b>AC03</b>	33 056 532	30 531 335
Moins : Amortissements	<b>AC04</b>	-15 699 182	-13 725 146
Immobilisation financières	<b>AC05</b>	372 978	447 898
Moins : Provisions	<b>AC06</b>	-10 334	-0
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 128 174</b>	<b>17 504 593</b>
Impôts différés actifs AID		207 480	183 780
Autres actifs non courants	<b>AC08</b>	564 466	309 527
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 900 120</b>	<b>17 997 900</b>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	<b>AC09</b>	14 606 026	13 732 175
Moins : Provisions		-8 875	-31 227
Clients et comptes rattachés	<b>AC10</b>	13 959 327	13 138 724
Moins : Provisions	<b>AC11</b>	-1 051 286	-1 058 753
Autres actifs courants	<b>AC12</b>	4 944 829	3 774 913
Moins : Provisions	<b>AC13</b>	-310 812	-297 218
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>AC14</b>	5 509 107	8 184 517
Moins : Provisions		-2 979	0
<b>Total des actifs courants</b>		<b>37 645 337</b>	<b>37 443 132</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>56 545 457</b>	<b>55 441 031</b>

- Etat des flux de trésorerie consolidé rectifié, faisant apparaître le montant exact du résultat net part du groupe relatif à l'exercice 2024 :

**Etat des flux de trésorerie consolidé rectificatif**  
**Exercice clos au 31/12/2025**  
**(Exprimé en dinars tunisiens)**

	<i>Note</i>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net part du groupe :</b>		-2 044 389	635 036
<b>Part des intérêts minoritaires :</b>		241 098	13 584
<b>Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence</b>			
Ajustements pour :			
* Amortissement et provisions		2 513 348	2 387 731
* Autres produits d'exploitation		0	-16 000
* Variations des :			
- Stocks		-873 851	290 950
- Clients		-820 604	-4 666 435
- Autres actifs courants & Placements		-1 169 915	122 519
- Fournisseurs et autres dettes		2 502 962	5 973 947
-Autres actifs non courants		0	-175 345
- AID		-23 700	-156 962
* Plus-value de cession		0	-324 113
* Encaissement sur cession titres de placements		0	-800 000
* QP subvention d'investissement		0	-117 306
* Créances sur cession d'immobilisations		0	435 452
* Intérêts courus		0	-9 931
*Ajustement au titre des titres mises en équivalence		0	641 326
* Ajustement au titre des traitements de consolidation		587 911	-22 289
*Ajustement variation provision pour risque et charges présentée au niveau des APC		0	-7 359
*Ajustement variation comptes CCA Office Store		0	-800 000
* Ajustement augmentation du capital par conversion des dettes frs		0	1 700 000
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>912 860</b>	<b>5 104 805</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissement / acquisition d'imob Incp & Corp		-2 998 183	-1 899 804
Encaissement / acquisition d'imob financières		74 919	802 000
Décaissement / acquisition d'imob financières		0	-104 460
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-2 923 264</b>	<b>- 1 202 264</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement provenant des emprunts		701 557	0
Remboursement d'emprunts		0	- 1 777 548
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>701 557</b>	<b>-1777 548</b>
<b>Incidences des variations des taux de change</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-1 308 846</b>	<b>2 124 993</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>		<b>6 508 678</b>	<b>4 383 687</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>5 199 832</b>	<b>6 508 679</b>

### 3- Notes rectificatives et complémentaires aux notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025 :

#### Note rectificative de la note I « Présentation du Groupe » :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers consolidés comprennent toutes les entreprises qui sont contrôlées par la mère, autres que les filiales qui sont exclues pour les raisons exposées ci-dessous. Le contrôle existe lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Le contrôle existe également lorsque la mère, **détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote** d'une entreprise, dispose :

- Du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Du pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- Du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ; ou
- Du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne

En considérant que :

- L'augmentation de capital de la société « Office Distribution SA » s'inscrit dans le cadre d'une restructuration financière,
- L'augmentation du capital est appuyée par un rapport dûment approuvé par le Conseil d'Administration de la société « Office Distribution SA »,
- La société « Office Plast SA » exerce le contrôle sur la société « Office Distribution SA » grâce à sa représentation majoritaire au sein du conseil d'administration, où elle dispose de 3 sièges sur un total de 5 administrateurs.

La société Office Plast SA dispose, par conséquent, du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société « Office Distribution SA »

En considérant que :

- L'augmentation de capital de la société « Office Store SA » s'inscrit dans le cadre d'une restructuration financière,
- L'augmentation du capital est appuyée par un rapport dûment approuvé par le Conseil d'Administration de la société « Office Plast SA »,
- La société « Office Plast SA » exerce le contrôle sur la société « Office Store SA » grâce à sa représentation majoritaire au sein du conseil d'administration, où elle dispose de 4 sièges sur un total de 5 administrateurs.

La société Office Plast SA dispose, par conséquence, du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société « Office Store SA »

Une filiale doit être exclue de la consolidation lorsque :

- Le contrôle est destiné à être temporaire parce que la filiale est acquise et détenue dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche ; ou
- La filiale est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la mère.

De telles filiales doivent être comptabilisées comme si elles constituaient des placements

Les comptes consolidés du Groupe « **Office Plast SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **Office Plast SA** », la filiale : « **Office Distribution SA** » et la filiale « **Office Store SA** ».

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :

5. *Première hypothèse* : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
6. *Deuxième hypothèse* : Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
7. *Troisième hypothèse* : Les opérations intergroupes fournies par la société « **Office Plast SA** » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.
8. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

#### **Note complémentaire portant sur les « Immobilisations financières » :**

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées

#### **Note complémentaire portant sur les « Stocks »**

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;

- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication. Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

#### **Note complémentaire portant sur les « Revenus » :**

Les revenus provenant de la vente de marchandises et produits fabriqués doivent être comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- L'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ;
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable ;
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et d. les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

#### **Note complémentaire portant sur les « Opérations en monnaies étrangères » :**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice. Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question. L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée. Le résultat de la période comprend la portion

d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

Il est à noter que la société recourt généralement aux produits bancaires financement en devise pour le règlement de ses fournisseurs étrangers ainsi pour la couverture contre le risque de change

#### **Note complémentaire portant sur les « Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants »**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### **Note portant sur les événements postérieurs à la date de clôture :**

Aucun événement post clôture de nature à alerter la fiabilité des présents états financiers ne s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date où ces derniers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

L'entrée en vigueur de la circulaire de la BCT n° 2026-04 du 26 mars 2026, instaurant certaines restrictions à l'importation, n'a pas eu d'impact significatif sur l'activité du groupe jusqu'à la date du présent rapport. Par ailleurs, la direction estime, à ce stade, que les dispositions de ladite circulaire ne devraient pas affecter de manière significative les activités futures du groupe.

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

#### **Note complémentaire à la note II « Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG » :**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, le groupe « **OFFICE PLAST** » présente ci après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

##### **A. Mode de gouvernance**

- a- Rôle du Conseil d'Administration : Le Conseil d'Administration exerce une supervision globale des risques auxquels la Société est exposée, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques dès lors qu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, la

performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives. A ce titre, le Conseil d'Administration

- Suit les évolutions réglementaires et les actions de mise en conformité ; et
- Approuve les orientations stratégiques et les ressources nécessaires

b- Rôle de la Direction Générale : La Direction Générale a engagé la mise en œuvre des orientations validées par le Conseil et en assure un déploiement progressif. A ce titre, elle :

- Formalise des politiques et procédures dédiées et met à jour les référentiels existants ;
- Assure la collecte, la qualité et la traçabilité des données nécessaires au reporting

## **B. Stratégie ESG**

La Société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les secteurs d'activité des clients et fournisseurs étrangers ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients étrangers et aux produits.

La Société a engagé une démarche progressive visant à :

- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ; et
- Renforcer le processus de gestion de la qualité.

## **C. Gestion des risques et opportunités ESG**

a- Gestion des risques

Les risques ESG sont appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. A la date d'arrêté des états financiers 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

b- Opportunités

Le financement d'actifs à haute efficacité énergétique et de solutions d'énergie décarbonée (équipements performants, autoconsommation photovoltaïque.) constitue pour la Société un levier de diversification et de développement commercial en phase avec l'évolution de la demande. Cette orientation réduira indirectement les impacts environnementaux des activités financées et renforce le positionnement de la société auprès de partenaires sensibles aux critères ESG. Par ailleurs, des initiatives internes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables déployées sur les sites de la Société contribueront également à optimiser les charges d'exploitation et à améliorer la résilience opérationnelle.

## **D. Indicateurs ESG**

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la société ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés

#### **E. Risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)**

Par ailleurs, la direction estime que le niveau d'exposition directe du groupe aux risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) demeure faible, compte tenu de la nature de ses activités et de la part limitée des opérations concernées par ce mécanisme. En conséquence, aucun impact significatif sur la situation financière ou les performances du groupe n'est anticipé à ce titre à la date du présent rapport.

## Note complémentaire à la note AC01 & AC02 AC03 & AC04 : Immobilisations incorporelles & Immobilisations corporelles

Les soldes nets des immobilisations incorporelle et corporelles s'élève respectivement à 408 179 dinars et 17 357 350 au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	VB 31/12/2024	Acquisitions	Sorties/cha ngement périmètre	VB 31/12/2025	AMT 31/12/2024	Dotation	Sorties/chang ement périmètre	AMT 31/12/2025	VCN
Site web	19 401	53 796	0	73 196	- 19 401	- 21 636	0	- 41 037	32 160
Concessions, Marques et Brevets	271 104	0	0	302 134	- 106 402	- 48 464	41 000	- 195 866	106 268
Logo	481	0	0	481	- 481	0	0	- 481	- 0
Logiciels informatiques	419 998	111 360	0	531 358	- 329 331	- 47 384	62 521	- 439 236	92 122
Fond commercial	0	276 800	0	276 800	- 4 862	- 13 144	81 163	- 99 169	177 631
<b>Total immobilisations Incorporelles</b>	<b>710 983</b>	<b>441 956</b>	<b>0</b>	<b>1 183 969</b>	<b>- 460 477</b>	<b>- 130 629</b>	<b>184 684</b>	<b>- 775 790</b>	<b>408 179</b>
Terrains	1 228 754	0	0	1 228 754	0	0	0	0	1 228 754
Constructions	4 371 996	155 579	- 1 730 453	2 797 121	- 1 852 011	181 627	- 244 463	- 1 425 921	1 371 200
AAI divers	4 323 030	1 459 949	- 30 095	5 752 883	- 1 866 035	- 822 664	11 055	- 2 699 754	3 053 129
Matériel industriel	12 698 098	1 740 369	- 115 992	14 322 475	- 7 963 416	- 926 203	78 251	- 8 967 870	5 354 605
Outillage industriel	461 472	59 460	- 8 982	511 950	- 182 660	- 31 464	6 079	- 220 204	291 747
Matériel de transport	47 227	29 091	0	76 318	- 21 847	- 48 628	0	- 70 475	5 844
Matériel exploitation	8 978	174 566	0	183 544	- 1 813	- 40 468	0	- 42 281	141 263
Matériel informatique	380 386	264 558	- 8 940	636 004	- 332 253	- 185 280	0	- 517 534	118 470
Equipement de bureau	350 367	76 571	- 35 167	391 771	- 232 942	- 3 929	34 829	- 271 701	120 070
Immob à statut juridique particulier	1 765 040	653 639	0	2 418 680	- 1 272 168	- 211 273	0	- 1 483 442	935 238
Immobilisations en cours	4 895 986	1 707 045	- 1 866 000	4 737 031	0	0	0	0	4 737 031
<b>Total immobilisations Corporelles</b>	<b>30 531 335</b>	<b>6 320 827</b>	<b>- 3 795 629</b>	<b>33 056 532</b>	<b>- 13 725 146</b>	<b>- 2 088 284</b>	<b>- 114 249</b>	<b>- 15 699 182</b>	<b>17 357 350</b>

## Note complémentaire à la note AC05 & AC06 : Immobilisations financières

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 362 644 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libelle</b>	<b>31/12/2025</b>
Titres de participations *	148 120
Prêts aux personnels	10 334
Dépôts et caution versés	214 524
<b>Total Brut</b>	<b>372 978</b>
Provisions	-10 334
<b>Total Net</b>	<b>362 644</b>

Les titres de participations de la société se présentent comme suit :

<b>Libelle</b>	<b>%</b>	<b>Cout d'entrée</b>	<b>31/12/2025</b>
OPAP GIE	33.33%	46 000	46 000
Office Plast France	100%	102 120	102 120
<b>Total Brut</b>		<b>148 120</b>	<b>148 120</b>

Est exclue du périmètre de consolidation la société Office Plast France étant donné son entrée en exploitation effective en 2026. De même, le groupement OPAO GIE est exclu du périmètre de consolidation étant donné qu'il s'agit d'un groupement d'intérêt économique

### Note complémentaire à la note CP01, CP02, CP03, CP04 & CP05: Capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 999 671 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

	Capital social	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires / réserves	Intérêts des minoritaires / résultat	Total des capitaux propres
--	----------------	---------------------	------------------------	---	--------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------

<b>Capitaux propres consolidés au 31 décembre 2024</b>	<b>14 662 164</b>	<b>5 293 358</b>	<b>635 036</b>	<b>20 590 558</b>	<b>2 118 195</b>	<b>13 584</b>	<b>22 722 337</b>
Affectation résultat	-	635 036	635 036	-	13 584	-13 584	-
Distribution des dividendes	-	- 586 487	-	-586 487	-	-	-586 487
Subvention d'investissement	-	584 302	-	584 302	-	-	584 302
Variation du périmètre et retraitement consolidation	-	188 724	-	188 724	-	-	188 724
Résultat consolidé de l'exercice 2025	-	-	-2 044 389	- 2 044 389	894 086	241 098	-909 205
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2025</b>	<b>14 662 164</b>	<b>6 114 933</b>	<b>-2 044 389</b>	<b>18 732 708</b>	<b>3 025 865</b>	<b>241 098</b>	<b>21 999 671</b>

Le résultat par action se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'action	14 662 164	14 662 164
<b>Valeur nominale</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Résultats consolidés	-2 044 389	635 036
<b>Bénéfice par action</b>	<b>-0.139</b>	<b>0.043</b>

## Schéma des soldes intermédiaires de gestion du groupe

*Exercice clos au 31/12/2025*

Produits	2025	2024	Charges	2025	2024	Soldes	2025	2024
<b>Produits</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Charges</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Soldes</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Revenus	41 337 393	39 085 209	ou (Déstockage de production)	0	0			
Production stockée	-653 258	715 776						
<b>Total</b>	<b>40 684 135</b>	<b>39 800 985</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Production</b>	<b>40 684 135</b>	<b>39 800 985</b>
<b>Production</b>	<b>40 684 135</b>	<b>39 800 985</b>	<b>Achats consommés</b>	<b>23 854 362</b>	<b>23 608 121</b>	<b>Marge / coût matières</b>	<b>16 829 773</b>	<b>16 192 864</b>
<b>Marge sur coût matières</b>	<b>16 829 773</b>	<b>16 192 864</b>						
Subvention d'exploitation	0	0	Autres charges externes	6 364 536	7 743 516			
<b>Total</b>	<b>16 829 773</b>	<b>16 192 864</b>	<b>Total</b>	<b>6 364 536</b>	<b>7 743 516</b>	<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>10 465 237</b>	<b>8 449 348</b>
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>10 465 237</b>	<b>8 449 348</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>184 434</b>	<b>136 555</b>			
			Charges de personnel	5 710 449	2 953 381			
	<b>10 465 237</b>	<b>8 449 348</b>	<b>Total</b>	<b>5 894 882</b>	<b>3 089 936</b>	<b>Excédant brut</b>	<b>4 570 355</b>	<b>5 359 412</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>4 570 355</b>	<b>5 359 412</b>						
Autres produits ordinaires	301 404	396 121	Autre charges ordinaires	72 900	130 921			
Produits financiers	400	0	Charges financières	2 518 944	2 543 849			
Reprise sur provisions	0	16 000	Dot° aux amort et aux prov.	2 513 348	2 387 731			
Quotes-parts sub d'invest insc. au RT	97 479	117 306	Pertes ordinaires					
Transfert de charges	0	0	Impôts sur le résultat ordinaire	79 469	131 081			
<b>Total</b>	<b>4 969 638</b>	<b>5 888 839</b>	<b>Total</b>	<b>5 184 661</b>	<b>5 193 583</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>-215 023</b>	<b>695 257</b>
Résultat positif des activités ordinaires	<b>-215 023</b>	<b>695 257</b>	Résultat négatif des activités ordinaires	0	0	0	0	0
Gains extraordinaires	<b>4 209 021</b>	<b>0</b>	Pertes extraordinaires	5 797 289	0	Résultat net après modifications comptables	3 993 998	695 257
<b>Total</b>	<b>3 993 998</b>	<b>695 257</b>	<b>Total</b>	<b>5 797 289</b>	<b>0</b>	<b>Résultat net après MC</b>	<b>-1 803 291</b>	<b>695 257</b>
QP dans le résultat des sociétés mises en équivalence							0	46 637
Intérêts des minoritaires	<b>3 993 998</b>	<b>695 257</b>	<b>Total</b>	<b>5 797 289</b>	<b>0</b>		241 098	13 584
<b>Total</b>	<b>3 993 998</b>	<b>695 257</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>Résultat revenant à la société consolidante</b>	<b>- 2 044 389</b>	<b>635 036</b>

### Etat des engagements hors bilan du groupe

Les engagements hors bilan du groupe « Office Plast SA » se détaillent au 31 décembre 2025 comme suit :

Type d'engagement	Valeur totale en DT 31/12/2025	Tiers	Hypothèque-Nantissement	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>* Engagements donnés:</b>	1 349 511	STB	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
<b>Garanties réelles:</b>	200 000	STB	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
<b>Nantissement</b>	1 250 000	STB	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	37 000	STB	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	700 000	BFPME	Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517			
<b>Total 1</b>	<b>3 536 511</b>					
<b>* Engagements donnés: Garanties réelles:</b>	1 869 465	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			

<b>Hypothèques</b>	1 320 000	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	168 369	UBCI				
	1 862 880	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	360 000	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	1 300 000	ATTIJARI	Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650/ Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	1 723 000	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	2 000 000	ATTIJARI	Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650/ Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	1 000 000	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	2 757 505	WIFAK BANK	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650			
<b>Total 2</b>	<b>14 361 219</b>					
<b>* Engagements donnés</b>	110 094	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en			

<b>Garanties réelles</b>			plastique			
<b>Autres garanties</b>	68 351	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	108 132	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	44 071	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	72 731	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	45 040	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	132 146	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	63 070	ZITOUNA	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	27 620	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	91 350	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5			

			medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	145 250	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	129 056	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	255 803	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	371 970	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	111 104	ATTIJARI	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	1 932 875	WIFAK BANK	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	1 429 257	WIFAK BANK	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	1 239 053	WIFAK BANK	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			

	757 900	WIFAK BANK	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	53 734	WIFAK BANK	Lot N°2 Medjez 2794m2 titre foncier N°41617/Lot N°4 et N°5 medjez 3229 m2 titre foncier N°41517/Lot 11 medjez 4027 m2 titre foncier 41650 /Nantissement sur fonds de commerce unité d'industrie d'équipements bureautiques en plastique			
	2 100 000	BH EQUITY	Convention de prêt en compte courant associé			
<b>Total 3</b>	<b>9 288 607</b>					
<b>Total Général Engagements donnés</b>	<b>27 186 337</b>					
<b>*Engagements reçus</b>	2 403 006	ZITOUNA			Directeur Général	
<b>Garanties personnelles</b>	10 808 127	ATTIJARI			Directeur Général	
<b>Cautionnement</b>	2 836 511	STB			Directeur Général	
	700 000	BFPME			Directeur Général	
	2 100 000	BH EQUITY			Directeur Général	
	5 622 819	WIFAK BANK			Directeur Général	
<b>Total Général Engagements reçus</b>	<b>24 470 463</b>					

## Avis des sociétés

### Notes Complémentaires

#### **OFFICE PLAST**

**Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA**

La société Office Plast publie, ci-dessous, des notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31.12.2025 et publiés au Bulletin Officiel du CMF N°7601 du 29 Avril 2026.

#### **1- Note complémentaire au rapport général du commissaire aux comptes portant conclusion du commissaire aux comptes sur la tenue des comptes en valeurs mobilières de la société :**

##### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

#### **2- Note complémentaire au rapport spécial du commissaire aux comptes portant sur la rémunération des dirigeants**

##### **Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Conformément au PV du Conseil d'Administration du 28 juin 2021, Monsieur Yassine ABID est nommé Directeur Général de la société pendant la période de son mandat d'administrateur. A ce titre, il continue à bénéficier de la même rémunération accordée antérieurement au Président Directeur Général par décision du Conseil d'Administration du 01 juin 2018. Cette rémunération est composée de :

- Un salaire net mensuel de 12.000 Dinars ;

- Une prime annuelle de 3% sur les bénéfices nets de l'exercice ;
- Prise en charge de la cotisation CNSS et de la redevance de compensation de 1% ; et
- Mise à disposition d'une voiture de fonction avec des bons de carburant d'un montant de 250 litres par mois.

D'un autre côté, le Conseil d'Administration réuni le 23 mai 2023 a décidé la nomination d'un Directeur Général Adjoint sans préciser les avantages à lui accorder. En effet, ce dernier a gardé les mêmes avantages qui lui ont été accordés en sa qualité de salarié et ce avant sa nomination en tant que Directeur Général Adjoint.

### **3- Notes complémentaires aux notes aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 :**

#### **Note complémentaire à la note A « Immobilisations incorporelles » :**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et elles sont amorties selon la méthode linéaire aux taux suivants :

* Logiciels	3 ans	33%
* Sites web	3 ans	33%
* Logo	3 ans	33%
* Concessions, Marques et Brevets	5 ans	20%

Les brevets, marques et droits déposés sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient, ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est inférieure.

Les concessions, licences et droits similaires doivent être amortis sur la durée du privilège que leur confèrent les conventions contractuelles, ou sur leur durée probable d'exploitation si elle est inférieure

#### **Note complémentaire à la note C « Immobilisations à statut juridique particulier (contrat de location –financement) »:**

Les contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif et au passif de bilan pour des montants égaux à la valeur actualisée des paiements minimaux. Ces immobilisations sont amorties sur la durée du contrat de location financement conformément à la norme comptable N°41.

Au début de la période de location les preneurs doivent comptabiliser les contrats de location financement à l'actif et au passif de leur bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon, le taux d'emprunt marginal du

preneur doit être utilisé. Les coûts directs initiaux encourus par le preneur sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

Le montant amortissable d'un actif loué est réparti sur chaque période comptable de la période d'utilisation escomptée sur une base systématique et cohérente avec la politique d'amortissement appliquée par le preneur aux actifs amortissables dont il est propriétaire. S'il est raisonnablement certain que le preneur deviendra propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, la période d'utilisation attendue est la durée d'utilité de l'actif, sinon l'actif est amorti sur la plus courte de la durée du contrat de location ou de sa durée d'utilité

**Note complémentaire à la note E « Stocks » :**

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication. Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

**Note portant sur la méthode de constatation des provisions pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants :**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la

différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

**Note complémentaire à la note F « Opérations en monnaies étrangères » :**

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice. Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours). L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question. L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée. Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

Il est à noter que la société recourt généralement aux produits bancaires financement en dinars pour le règlement de ses fournisseurs étrangers ainsi pour la couverture contre le risque de change.

**Note complémentaire à la note V- « Evénements postérieurs à la date de clôture »**

Aucun événement post clôture de nature à alerter la fiabilité des présents états financiers ne s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date où ces derniers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration.

Même l'entrée en vigueur de la circulaire de BCT n° 202-04 du 26 mars 2026 instaurant des restrictions à l'importation n'a pas impacté l'activité du groupe jusqu'à cette date.

Les états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

**Note complémentaire à la note VI « Information sur la démarche RSE & principaux risques ESG »**

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société « **OFFICE PLAST SA** » présente ci après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

## B. Stratégie ESG

La Société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, via :

- Les secteurs d'activité des clients et fournisseurs étrangers étant donné que la société procède à l'importation auprès de ses fournisseurs étrangers de la polypropylène et du PVC ;
- Les exigences réglementaires applicables aux clients étrangers et aux produits.

La Société a engagé une démarche progressive visant à :

- Améliorer la maîtrise des impacts de ses activités ; et
- Renforcer le processus de gestion de la qualité.

## D. Risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Par ailleurs, la direction estime que le niveau d'exposition directe du groupe aux risques liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) demeure faible, compte tenu de la nature de ses activités et de la part limitée des opérations concernées par ce mécanisme. En conséquence, aucun impact significatif sur la situation financière ou les performances de la société n'est anticipé à ce titre à la date du présent rapport.

### Note complémentaire à la note VII- « Faits marquants de l'exercice » :

Un incendie s'est déclaré le 25 juin 2025, occasionnant d'importants dégâts matériels pour la société :

- Un dépôt de stockage a été détruit, dont la valeur comptable nette de la construction et des aménagements s'élevait à 1 117 850 Dinars à la date de l'événement.
- Des stocks pour un montant de 4 627 651 Dinars ont également été sinistrés.

À la suite de cet incident, la société a présenté une demande d'indemnisation auprès de son assureur.

Un montant de 4 209 020 Dinars a été versé à ce titre.

Il est à préciser qu'il s'agit d'un versement définitif de l'indemnisation et une perte extraordinaire de -1 536 481a été constatée à ce titre

À la date de publication des états financiers, la société a repris son niveau normal d'activité et elle a réussi à reconstituer ses niveaux historiques de stocks de sécurité.

### Note complémentaire à la note « AC05&AC06 : Immobilisations financières » portant sur le pourcentage de détention des titres de participation au 31/12/2025 :

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 425 444 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation (*)	3 298 120	3 298 120

Dépôts et cautionnements versés	127 324	108 104
<b>Total</b>	<b>3 425 444</b>	<b>3 406 224</b>
Provisions	-0	-0
<b>Total</b>	<b>3 425 444</b>	<b>3 406 224</b>

(\*) Les titres de participation sont comptabilisés initialement au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société Office Plast). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat. Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

Au 31 décembre 2025 les titres de participation s'élèvent à 3 298 120 dinars se détaillant comme suit :

Participation	% de détention	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur brute au 31/12/2024
Office Store SARL	27%	1 170 000	1 170 000
Office Distribution SARL	48%	1 980 000	1 980 000
GIE OPAP	33%	46 000	46 000
Filiale France OP	100%	102 120	102 120
<b>Total</b>		<b>3 298 120</b>	<b>3 298 120</b>

#### Note complémentaire à la note AC14 & AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités portant sur le bien fondé de constater des provisions sur les liquidités et équivalents de liquidités:

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1 880 223 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Impayés endossement	1 158 982	338 475
Chèques à encaisser	23 161	0
UNIFACTOR	20 000	12 011
WIFAK BANK	50 738	76 379
ZITOUNA	2 718	0
ATB	458	458
ATTIJARI en euros	12 856	0
Compte STB indisponible	1 023	1 023
STB en dinars	89 546	0
STB en dollars	244	393
STB en euros	80 157	210 226
BH TND	9 147	38 843
BIAT	404 886	4 121
Caisses	29 286	2 510
<b>Total brut</b>	<b>1 883 202</b>	<b>684 439</b>
Provisions sur comptes liquidités	-2 979	-0
<b>Total</b>	<b>1 880 223</b>	<b>684 439</b>

La provision a été constatée suite à un écart qui a été relevé entre le solde comptable de la caisse et le solde mentionné au niveau de l'inventaire physique de la caisse et ce dont l'attente de justification de cet écart durant l'exercice ultérieur

**Note complémentaire à la note R01 « Revenus » expliquant la baisse enregistrée au niveau de la rubrique « chiffres d'affaires à l'export » entre 2024 et 2025 :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 34 325 370 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Ventes des produits finis "GMT"	101 743	77 452
Ventes des produits finis à l'export *	17 896 498	21 217 492
Ventes exonères des produits finis	175 326	285 806
Ventes locales des produits finis	16 256 029	13 499 212
Rabais, remises et ristournes accordés sur le CA export	-104 226	-153 744
<b>Total</b>	<b>34 325 370</b>	<b>34 926 218</b>

(\*) La baisse du chiffre d'affaires à l'exportation (15,65%) s'explique par les dommages subis par la société à la suite d'un incendie ayant touché un dépôt de stockage, ce qui a réduit sa capacité à approvisionner ses clients étrangers.

**Note complémentaire à la note R04 « Achats d'approvisionnements consommés » portant sur le détail de la rubrique « transfert de charge »**

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 330 116 dinars au 31 décembre 2025 se détaillant ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2025</b>	<b>31/12/2024</b>
Achat matières premières locales	7 307 367	4 766 921
Achats produits semi-finis locales	28 187	2 153
Achats matières premières étrangères	10 773 096	11 348 249
Frais sur importations	878 622	1 142 866
Achat d'emballages	1 002 958	664 074
Achats palettes en bois	230 570	179 074
Achat matières consommables	280 012	292 013
Achats non stockés de matières et fournitures	63 333	41 160
Sous-traitance liée à la production	447 073	0
Achats divers	75 432	71 147
Achats de carburant	209 748	257 165
Variation des stocks matières premières & fournitures	-989 542	601 218
Variation des stocks de marchandises	1 029 66	1 049 626
Pièces de rechanges	346 249	401 189
Eaux	20 047	27 564
Électricité	1 709 311	1 411 342

RRR accordés sur export	0	1 467
Achats produits semi-finis locales	28 187	2 153
Transfert de charge*	-1 022 679	-800 000
<b>Total</b>	<b>20 330 116</b>	<b>21 428 417</b>

(\*) Soldes représentant des transferts de charge au titre des charges engagées pour mettre en état de marche en vue de l'utilisation prévue, d'un matériel industriel. En effet il s'agit des charges qui ont été comptabilisées au débit du compte immobilisation encours (machine CPP) qui n'a pas encore entré en service jusqu'à cette date. Ainsi, lesdites charges engagées constituent des éléments nécessaires pour la mise en marche initiale de la machine de la manière prévue par la direction